



Estimation bien

Par Nawell

Bonjour, est-ce l?gal qu'un acheteur fasse faire l'estimation d'un bien immobilier qu'il convoite par une agence qui pr?tend avoir ?? visiter le bien alors que l'estimation a ?? faite à distance sur les seules informations (erronées) de l'acheteur en vue d'obtenir une estimation très basse ? Sachant que l'agence immobiliere en question est liée professionnellement avec les entreprises de l'acheteur. Y a-t-il un delit ?

Par UnNotairedelOuest

Cher Nawell,

Il n'y a rien de légal ou d'illégal : vous vendez au prix que vous voulez et l'acheteur estime et propose le prix qu'il souhaite.

C'est toujours le vendeur qui a le dernier mot

Donc vous pouvez vous détendre et ne pas accepter une offre que vous estimez trop basse

Bien à vous

Par Nawell

Merci Un Notaire de l'Ouest. Le vendeur habite loin du bien en question et un membre de sa famille souhaitait le lui racheter, assurant au vendeur qu'il ferait effectuer une estimation en bonne et due forme. Estimation qui a ete effectuée dans les conditions decrites dans mon message ci-dessus par le beau-pere de l'acheteur qui a declar? à l'agence immobiliere que le bien ?tait entierement à renover, ce qui est faux. Le beau-père qui a plusieurs entreprises specialis?es dans la renovation et vente des biens souhaitait le racheter à bas prix pour le revendre. Les intentions me semblaient assez discutables ethiquement parlant mais en effet il n'y a pas eu de prejudice pour le vendeur qui a refus?.

Par UnNotairedelOuest

Proposez au vendeur de faire faire unes estimation par son ou un notaire local qui aura une bonne connaissance du marché immobilier. Cela sera plus efficace et objectif.

Bien à vous

Par isernon

bonjour

une estimation reste toujours une estimation, sa valeur peut énormément selon le vendeur est pressé ou pas et l'acheteur est pressé ou pas.

je conseille de demander une estimation à un notaire du secteur.

vous pouvez consulter ce lien établit par des transactions réalisées.

[url=https://app.dvf.etalab.gouv.fr/]https://app.dvf.etalab.gouv.fr/[/url]

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Il est évident que lorsque l'on vend un bien il ne faut pas le faire estimer par l'acheteur ou quelqu'un qui travaille pour lui.

Si vraiment l'agent immobilier a prétendu avoir visité ce bien et ne l'a pas fait dans le but de tromper le vendeur c'est très discutable voire carrément illégal.

Mais il n'y a rien d'illégal à faire réaliser une estimation très basse par un agent immobilier, ni à convoiter un bien pour faire du profit à la revente.

Le vendeur sait désormais à quoi s'en tenir avec son beau-père et ça aura le mérite d'être une excuse très recevable pour casser de la vaisselle aux repas de famille.

Par Nawell

Merci beaucoup Un Notaire de l'Ouest, isernon et Isadore pour vos r?ponses et renseignements. Un notaire sera contact?, c'est pr?vu, ça l'?tait d'ailleurs d'?jà, avant que le membre de la famille du vendeur ne soit all? se plaindre chez le notaire de la famille parce qu'il voulait absolument acheter cette maison où il avait plein de souvenirs d'enfance... Le vendeur a accept? pour l'estimation, tout en restant malgr? tout sur ses gardes, connaissant le personnage et trouvant assez étrange que l'acheteur s'occupe de demander une estimation sans même penser à demander au vendeur s'il avait un prix de vente en tête (beaucoup d'assiettes ont d'?jà vol? par le pass? dans cette famille).